

Cher Monsieur,

Monsieur le Sénateur Cyril Pellevat vous remercie pour cette interpellation. Il est bien évident sensible à la demande que vous portez, et, avec ses collègues parlementaires, il essaie depuis plusieurs années d'obtenir une application de la prime de vie chère en Haute-Savoie.

Récemment, à l'occasion de l'examen du projet de loi pouvoir d'achat, il avait déposé des amendements en ce sens, mais ceux-ci ont été rejetés pour plusieurs raisons :

- la recevabilité financière : le Parlement n'est pas autorisé à créer de nouvelles dépenses pour l'Etat ;

- recevabilité législative : le Parlement ne peut agir que dans le domaine de la loi. De ce fait, il peut créer la prime de vie chère, mais pas décider des communes qui en bénéficient. Or, la prime de vie chère existe déjà, et c'est au Gouvernement que revient la responsabilité de déterminer les communes bénéficiaires. Une circulaire indique les communes bénéficiaires, mais aucune commune de Haute-Savoie n'y figure, et les parlementaires ne peuvent pas la modifier.

Cependant, malgré ces difficultés, Monsieur Pellevat prévoit d'ores et déjà de déposer des amendements à projet de loi de finances visant à permettre une instauration de la prime de vie chère en Haute-Savoie. Nous sommes en réflexion pour trouver des moyens de contourner les limites sus-mentionnées, et vous pouvez être assuré que la mobilisation de Monsieur Pellevat à ce sujet est complète.

Espérant que ces informations vous seront utiles, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Maroussia Kossonogow
Collaboratrice parlementaire de Cyril Pellevat
Sénateur de la Haute-Savoie
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
06 24 01 91 30 // 01 42 34 14 57